



PERMIS B1



Définition :

Le permis de conduire B1 autorise à conduire les quadricycles lourds à moteur dont la puissance n'excède pas 15 kw et dont le poids à vide n'excède pas

- 400 kilogrammes pour ceux affectés au transport de personnes,
- 550 kg pour ceux affectés au transport de marchandises.

Conditions requises :

- avoir minimum 16 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si le conducteur est né à compter du 1er janvier 1988 et que c'est la 1ère catégorie de permis qu'il passe.

Si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, vous devez être en règle au regard de vos obligations de recensement citoyen.

Si vous êtes étranger, vous devez être installé en France depuis au moins 6 mois et disposer d'un titre de séjour en cours de validité.

La formation :

Épreuve théorique (code)

Vous devez d'abord réussir l'épreuve théorique générale, le code, c'est-à-dire trouver la bonne réponse à au moins 35 questions sur 40.

Les résultats vous sont adressés par courrier postal ou électronique le jour même de l'épreuve.

Si vous êtes titulaire d'une autre catégorie de permis depuis moins de 5 ans, vous en êtes dispensé.

Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement soit de filière de formation, soit de catégorie du permis de conduire.



Épreuve pratique

Tous les candidats doivent être accompagnés d'une personne titulaire de la catégorie de permis de conduire correspondant au véhicule concerné.

Compétences évaluées

L'épreuve pratique permet d'évaluer :

- le respect des dispositions du code de la route,
- sa connaissance du véhicule et la capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- sa maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- sa capacité à assurer sa propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- sa capacité à conduire dans le respect de l'environnement et à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve dure 35 minutes. Elle se déroule sur des itinéraires variés en utilisant la procédure du véhicule suiveur avec liaison radio permanente entre l'examineur et le candidat.

Le candidat est installé au poste de conduite et l'expert lui présente l'épreuve.

Un test de vue est réalisé.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule,
- la réalisation de deux manœuvres différentes, dont une obligatoirement en marche arrière

En cas de succès

À l'issue des épreuves, l'inspecteur vous délivre un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), dont le résultat est favorable ou défavorable.

Durée de validité

Le permis de conduire de la catégorie B1 est valide pendant 15 ans à compter de la date de délivrance. Cette validité est indiquée sur le document.